

Zeitschrift:	Ingénieurs et architectes suisses
Band:	124 (1998)
Heft:	23
Artikel:	50e anniversaire de l'Union internationale des architectes: l'exercice de la profession vu par le ministre français de la culture et de la communication
Autor:	Trautmann, Catherine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-79413

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

50^e anniversaire de l'Union internationale des architectes

L'exercice de la profession vu par le ministre français de la Culture et de la Communication

Le 5 juin dernier, l'Union internationale des architectes (UIA) célébrait à Lausanne son 50^e anniversaire. Elle avait invité comme hôte d'honneur le ministre français de la Culture et de la Communication, M^{me} Catherine Trautmann. Nous publions ici quelques extraits du discours prononcé à cette occasion par cette personnalité.

Après avoir rappelé que l'UIA avait été fondée le 28 juin 1948 au Palais de Rumine, à Lausanne, sous la présidence de Jean Tschumi, pour réanimer l'esprit des CIAM de 1928 après la rupture de la guerre, M^{me} Trautmann s'est penchée sur la pratique actuelle de l'architecture. L'espace nous étant mesuré, nous citons ici les passages de son discours qui nous ont paru les plus pertinents à la lumière des problèmes actuels que connaît l'exercice de cette profession dans notre pays.

Rédaction

[...]

L'échange d'informations et d'expériences fut une des conditions de la survie de la liberté de la pensée des pays sous le joug des totalitarismes. La défaite de l'Axe, puis la proclamation de la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont favorisé la constitution de l'UIA: autour de son premier secrétaire général – Pierre Vago –, elle rassembla les représentants d'associations nationales d'architectes, sans considération ni exclusives politiques ou philosophiques. Au-delà de l'installation de l'Europe dans la guerre froide, l'UIA fut une porte ouverte sur le monde pour les pays communistes, puisque l'adhésion définitive de l'Union des architectes soviétiques fut obtenue avant même l'ouverture du congrès de Lausanne.

Témoigner des enjeux et des perspectives de la profession architecturale, telle fut la mission de l'UIA. Dès ses origines, elle s'y est employée avec efficacité. Le congrès inaugural de Lausanne en témoigne. Devant la tâche monumentale de la reconstruction d'une Europe martyrisée, les quelque cinq cents congressistes planchèrent sur les thèmes essentiels de la planification et de l'équipement de ce chantier. Le premier sujet abordé fut la nécessaire actualisation des pratiques de l'architecture, dans un contexte où il ne s'agissait plus de réfléchir le destin des villes en

terme de composition et d'embellissement, mais de modernisation de réseaux et structures viaires, de reconstruction de centres anciens et de création de nouveaux quartiers et espaces industriels. Face à cette extension de leurs missions initiales, les architectes ont réfléchi aux conditions de leur collaboration avec les urbanistes, les économistes et les ingénieurs.

Le deuxième thème étudié fut l'industrialisation du bâtiment, un préalable nécessaire pour répondre aux défis quantitatifs du relogement des sinistrés et des personnes déplacées après-guerre.

Le dernier thème du congrès de Lausanne portait sur l'exercice professionnel de l'architecture et la mission sociale et culturelle de l'architecte.

Cinquante ans ont passé. Les débats sur la Reconstruction, le type de structure professionnelle de production de l'architecture qu'elle nécessite, sont aujourd'hui entrés dans l'histoire de l'architecture. Plus que jamais, la profession d'architecte ne recouvre pas une seule et unique réalité sociale. Plus diversifiés, les métiers de l'architecture sont désormais ancrés dans une réalité des pratiques qui dépassent le seul cadre de la conception du projet pour toucher également la réhabilitation ou l'aménagement urbain. Dans une époque de spécialisation placée, comme le

souligne le sociologue français Edgar Morin, sous le règne de la complexité, comment serait-il possible aux architectes de revendiquer le seul titre de généraliste ? L'évolution de la profession d'architecte ne saurait en effet être séparée des transformations des conditions de production de l'architecture. La marche forcée de l'Histoire qui fut à l'origine, ces dix dernières années, des plus profonds bouleversements géopolitiques, a obligé chacun d'entre nous à réviser ses certitudes anciennes. A l'idée de « nouvel ordre économique international » des années 1970 a succédé, au début des années 1980, le terme de globalisation des échanges, relayé par celui de mondialisation. L'effondrement du bloc socialiste, la libre circulation des biens et des personnes à l'échelle européenne, la libéralisation des marchés sur de grandes échelles ont bouleversé les mécanismes de production des richesses mondiales. L'économie de marché a triomphé sur l'ensemble de la planète. [...]

Qu'il s'agisse du Sud-Est asiatique, ou encore de l'Amérique du Sud, bien des pays se sont dotés d'accords de libre-échange qui leur garantissent, grâce à la multiplication des échanges commerciaux et des investissements, le bénéfice de la croissance. Cependant, loin de tendre vers une homogénéisation spatiale, la croissance économique mondiale accroît les disparités entre les régions économiques et entre les espaces de forte valeur ajoutée et leur environnement immédiat. De nouveaux rapports de force voient le jour. La concentration des capitaux dans de nouvelles places fortes financières a renforcé l'attrait des grandes agglomérations et la constitution de nouvelles mégalopoles. D'importants besoins en matière de logements et d'équipements apparaissent.

Face à l'immensité des besoins à satisfaire et à la volonté des responsables publics de trouver des solutions rapides, les risques demeurent grands de céder aux logiques quantitatives au détriment d'une démarche architecturale plus qualitative. Les architectes qui travaillent à l'exportation se trouvent de fait souvent placés devant un véritable dilemme: répondre aux injonctions de devoir construire rapidement sous peine de voir l'aventure à l'étranger se figer rapidement en cauchemar. Comme ce fut le cas en France et dans bon nombre de pays occidentaux au sortir de la Reconstruction, la monopolisation des nouveaux marchés par les constructeurs n'est pas à écarter. Dans cette hypothèse, les bureaux d'études techniques, en supplantant l'architecte, favoriseraient l'émergence de «produits» architecturaux et urbains susceptibles d'être implantés plus en raison d'opportunités financières que de considérations sociales et culturelles. Les risques sont connus: l'invention de processus techniques et architecturaux unifiant l'espace et ouvrant largement sur une modélisation des villes et des mégalopoles à l'échelle planétaire.

Faut-il rappeler ici que la ville reste avant tout un élément de notre patrimoine culturel et un vecteur de la civilisation? Qu'elle ne saurait, à ce titre, renoncer à tout ou partie de ce qui l'a constituée comme fait culturel? C'est bien du reste parce qu'elle est productrice de création qu'elle a suscité les plus violentes haines et toutes les tentations de destruction. Les rêves de désurbanisation scandent toute l'histoire de l'humanité jusqu'à atteindre les formes les plus radicales. Bien qu'il ne soit apparu qu'à l'occasion du conflit yougoslave, le mot «urbicide» résume l'histoire de ce siècle finissant. Détruire certes la vie humaine, mais aussi la ville et ses points de références culturels et identitaires signifie bien éradiquer la civilisation.

Mais la mondialisation ne saurait être vécue sur le seul mode de la fatalité et du désespoir. La circulation de l'information et des hommes peut être source de tolérance, de respect et d'assistance mutuelle. La création architecturale a toujours su déjouer les pièges des tentations nationalistes et des passions identitaires. En tant qu'art, elle demeure irréductible à toute manipulation idéologique et n'existe que par sa faculté à essaimer et faire fructifier les aptitudes de chacun à prendre en compte les évolutions de la société. [...]

La mondialisation ne saurait donc être décrite comme la fin de l'architecture et des architectes. Elle offre les conditions d'accès à de nouveaux marchés pour les nations affectées par la crise du bâtiment et des travaux publics. Mais la libéralisation des échanges et des marchés de service crée aussi les conditions d'une compétitivité professionnelle qui exige le renforcement des compétences et des savoirs. Loin de participer à leur banalisation, la compétition internationale pose une exigence de savoir-faire. Dans les faits, elle s'adresse d'abord à tous ceux qui ont eu accès à un mode de reconnaissance nationale.

L'inscription de l'architecture dans un espace de performance et de compétition se traduit par une transformation rapide des conditions d'exercice. Travailler à l'exportation, cela signifie d'abord posséder des champs de compétences spécifiques et pouvoir revendiquer dans ces domaines la solidité d'une expérience professionnelle éprouvée. Il s'agit le plus généralement d'œuvrer dans un double registre de la verticalité et de l'horizontalité. Verticalité: cela signifie être partie prenante d'un processus qui associe architectes, bureaux d'études techniques et entrepreneurs. Horizontalité: cela signifie le plus souvent intégrer son agence dans un ou plusieurs réseaux de compétences au moins

à l'échelle européenne afin de disposer le plus rapidement possible des ressources à mobiliser pour répondre à une consultation d'envergure internationale.

Seul l'échange systématique et en temps réel d'informations et de données actualisées assure la compétitivité. Le geste créatif isolé de l'architecte semble condamné dans un système mondial de libre-échange. La constitution d'un espace européen et mondial de l'architecture est donc synonyme de modernisation professionnelle. En Europe, depuis dix ans, la multiplication des échanges internationaux dans les écoles d'architecture est à l'origine de la constitution de nouveaux réseaux professionnels. Ils permettront aux jeunes architectes d'accéder aux marchés des Nouveaux Pays Industriels.

Dans un souci de sauvegarder les valeurs culturelles qui leur sont propres et de se prémunir contre tout risque de mainmise formelle, bien des pays placés devant l'imperméable nécessité de leur rééquipement développent aujourd'hui une réflexion sur les spécificités de l'architecture locale. La multiplication des échanges entre architectes de tous les pays peut ainsi témoigner de notre capacité à résister à l'uniformisation de modélisation des villes et des mégapoles.

[...] Mondialisation ne saurait être synonyme de solutions uniformisantes et globalisantes. Mais la multiplication des échanges n'affecte pas avec la même radicalité les sensibilités propres à chaque nouvelle puissance dépositaire de son héritage culturel et de ses manières de penser la valeur de la forme architecturale et urbaine. Plus que tous les autres, les pays à forte conscience culturelle seront bien armés pour bâtir les têtes de pont d'un débat architectural fécond qui concilie tradition et modernité dans le dialogue pacifié des civilisations.

Aujourd'hui, aucune association professionnelle nationale ni même

aucune nation ne peut à elle seule répondre aux défis que pose la mondialisation dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. Avec ses 106 sections nationales et plus d'un million d'architectes adhérents dans le monde entier, l'UIA est la seule organisation capable d'infléchir la nature des débats et de réfléchir aux moyens de succès de l'internalisation de l'architecture. Le nouveau contexte économique mondial lui assigne une mission essentielle: celle d'être la garante des conditions d'exercice et de la qualité de l'architecture sur l'ensemble de la planète. La conclusion, le 15 avril 1994, de l'accord général sur le commerce des services (GATS) et la création à Genève, le 1^{er} janvier 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – héritière de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) – signifie à terme la libéralisation des prestations de service et la disparition progressive des règles de protection des marchés nationaux. Sans attendre l'ouverture des travaux de l'OMC sur le secteur de l'architecture, l'UIA s'est engagée dans la réflexion sur la mondialisation des échanges architecturaux. Lors de son assemblée générale du 7 juillet 1996 à Barcelone, elle a

adopté un document de référence, intitulé « accord de l'UIA sur les normes internationales de professionnalisme dans l'exercice de l'architecture », qui est actuellement soumis aux sections nationales, avant que soit envisagée son adoption finale lors de la XXI^e assemblée de l'UIA, qui se tiendra à Pékin en 1999. Cinq grands domaines ont retenu l'attention de l'UIA: les conditions de formation et de qualification des futurs architectes, les conditions d'autorisation d'exercice et les processus d'engagement professionnel de l'architecte, les règles déontologiques et de conduite, la formation continue, enfin les formes d'exercice.

Je tiens ici à rendre hommage à l'UIA pour son sens de la responsabilité publique et sa capacité de proposition à l'OMC, sur la base d'un consensus professionnel élargi, des lignes de travail qui préservent la condition d'exercice de l'architecture en termes de professionnalisme, d'intégrité et de compétence. Car il importe de s'assurer que la libéralisation des échanges au niveau mondial ne s'accompagnera pas de déréglementation professionnelle. La poursuite d'un libre-échange débridé aboutirait en effet à l'inverse

des objectifs qualitatifs recherchés. Le risque est grand de conforter quelques grandes puissances dans le rôle de seul prestataire de service architectural et urbain des Nouveaux Pays Industriels. La mondialisation implique des logiques de compensation, d'aide et de garanties pour permettre aux nations les plus démunies de participer pleinement à la croissance mondiale sans renier leurs différences et leurs singularités culturelles. La règle demeure une des conditions majeures de l'exercice démocratique et de la liberté de faire. Dans ce domaine, il revient particulièrement à l'Union européenne d'assurer sa mission de vigilance, de dialogue et de conciliation des intérêts et objectifs entre pays pauvres et pays riches.

L'UIA nous montre la richesse potentielle qu'autorise la libéralisation des échanges, mais aussi ce qu'elle presuppose comme règles de savoir-vivre collectif, d'éthique et de responsabilité. Il me semble aujourd'hui important que les réflexions engagées par l'UIA puissent directement nourrir et infléchir les travaux à venir de l'Organisation mondiale économique dans le domaine de l'exercice professionnel de l'architecture.

200 ans d'histoire industrielle à l'EPFL

Du 22 octobre au 19 novembre 1998, l'EPFL accueille au Centre Est une exposition réalisée sous le patronage de l'Association suisse d'histoire de la technique et du patrimoine industriel (ASHT), retraçant 200 ans de l'histoire industrielle suisse. Photographies grand format, schémas chronologiques et objets mis en scène permettent de redécouvrir les multiples facettes de notre développement, du textile à l'industrie lourde, en passant entre autres par le tourisme, l'industrialisation et les transversales alpines du XIX^e siècle, à travers les étapes suivantes:

- 1798-1848: la révolution industrielle, l'industrie textile et l'énergie hydraulique
- 1848-1873: les transversales alpines et la bataille des chemins de fer

- 1874-1898: l'urbanisation et l'industrie du tourisme
- 1899-1923: la Suisse, pays d'industrie lourde
- 1924-1948: l'énergie et le quotidien: du luxe à la consommation de masse
- 1949-1973: la Suisse, riche en béton, pauvre en matières premières ?
- 1974-1998: la désindustrialisation – préparer l'avenir grâce au passé.

Cette exposition est originale, car elle contient une nouvelle interprétation du développement industriel de la Suisse et sa visite est impérative afin de se souvenir de ce que signifie le siècle et demi de notre histoire industrielle depuis 1848.